

**Séance
extraordinaire
2025-07-21ss1**

Sont présents à cette séance extraordinaire tenue le 21 juillet 2025 à 20 h, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers MM. Pierre Martineau et Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Les membres du Conseil municipal ont reçu l'avis de convocation selon le délai et les moyens autorisés pour la transmission de ce dernier. Cette séance a été convoquée par la greffière-trésorière.

Absences motivées : M^{me} Christine Talbot et M. Jonathan Daigle

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Modification du protocole d'entente PSMMPI;
5. Adoption du règlement 2025-05 sur les permis et certificats;
6. Adoption du règlement 2025-06 décrétant un emprunt de 1 297 331 \$ comprenant des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers plans de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre de travaux à approuver par la TECQ 2024-2028;
7. Période de questions;
8. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1
M^{me} Pauline Joncas, siège #3
M. Gaétan Bélanger, siège # 4
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

Sont absents : M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Christine Talbot, siège # 5

2025-07-01ss1

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption de
l'ordre jour

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2025-07-02ss1

4. Modification du protocole d'entente PSMMPI

Modification
protocole entente
PSMMPI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et la MRC de Montmagny ont signé un protocole d'entente dans le cadre du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine (PSMMPI) en août 2022;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ayant pu être réalisés ne couvrent pas ce qui a été fixé dans le

protocole d'entente du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal (PSMMPI) entre la Municipalité de Cap-Saint-Ignace et la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT QUE les travaux non réalisés pourront être reportés dans la demande d'aide financière du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) qui sera déposée le 5 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal (PSMMPI) doit être modifié en fonction des travaux réalisés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le protocole d'entente du volet 1b du Programme de soutien au milieu municipal (PSMMPI) soit modifié et que le texte suivant soit retiré du protocole d'entente :

Article 3

Immeuble 1 - Ancien presbytère

Interventions projetées :

- Restauration du revêtement en maçonnerie (briques);
- Restauration des portes traditionnelles;
- Instauration d'un linteau et d'une tablette en pierre sur la véranda.

Immeuble 2 - Grange aux dîmes

Interventions projetées :

- Réfection de la dalle de béton;
- Restauration et réfection des dalots anciens;
- Restauration du parement d'amiante et installation d'un nouveau parement de fibrociment (imitation tuiles d'amiante);
- Restauration et peinture de la porte double et des deux portes simples;
- Remplacement de la porte de garage par une porte de grange de facture traditionnelle;
- Restauration des fenêtres en bois.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, tout document relatif à cette demande.

2025-07-03ss1

5. Adoption du règlement 2025-05 sur les permis et certificats

Adoption règlement
2025-05 permis et
certificats

RÈGLEMENT 2025-05

RÈGLEMENT 2025-05 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU' en vertu des articles 119 à 122 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une municipalité peut se doter d'un règlement sur les permis et les certificats;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite disposer d'un règlement sur les permis et certificats pour encadrer l'émission des permis sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné à la séance du Conseil tenue le 5 mai 2025;

ATTENDU QU' il était d'intérêt d'adopter le projet de règlement à la séance du 5 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adopte le règlement 2025-05 sur les permis et certificats et abroge, par le fait même, le règlement 2025-03.

Le règlement sera reproduit en entier dans le livre des règlements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 21^e jour de juillet 2025.

Sophie Boucher
Directrice générale

Jocelyne Caron
Maire

Note au procès-verbal : Les modifications apportées au règlement sont mentionnées par la greffière-trésorière.

2025-07-04ss1

6. Adoption du règlement 2025-06 décrétant un emprunt de 1 297 331 \$ comprenant des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers plans de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre de travaux à approuver par la TECQ 2024-2028

Adoption règlement
2025-06 TECQ
2024-2028

RÈGLEMENT 2025-06

RÈGLEMENT 2025-06 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 297 331 \$ COMPRENANT DES TRAVAUX D'ENROBÉ

BITUMINEUX, DE RECHARGEMENT DE GRAVIER, DE DIVERS PLANS DE RINÇAGE, DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE ET DE REMPLACEMENT DE CONDUITES DANS LE CADRE DE TRAVAUX À APPROUVER PAR LA TECQ 2024-2028

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

ATTENDU QU' une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours avant la présente séance et que tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 1 297 331 \$ pour autoriser des travaux d'enrobé bitumineux, de rechargement de gravier, de divers travaux de rinçage, de balancement hydraulique et de remplacement de conduites dans le cadre des travaux à approuver par la TECQ 2024-2028, et ce, sur une période de 20 ans.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-06 SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, ce 21 juillet 2025.

Sophie Boucher
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Jocelyne Caron
MAIRE

Période de questions

7. Période de questions

Personne n'est présent dans la salle, donc, il n'y a pas de question.

2025-07-05ss1

8. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 heures 08.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Maire